

Règlement Ekiden des Hortensias, Marathon relais 2018

Article 1- Organisation

La première édition de l'Ekiden des hortensias est organisée le 18 Mars 2018 par l'ESEM.

Article 2 - Présentation

L'épreuve consiste en un relais effectué par des équipes de 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 km. Chaque équipe peut-être mixte, ou non, et peut comprendre des participants de différentes catégories d'âge.

Chaque participant ne peut faire partie que d'une seule équipe et ne peut courir qu'un seul relais. En cas de participation d'un participant à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Article 3 - Déroulement des épreuves

Le Marathon relais de l'Ekiden des hortensias se dispute avec des équipes comportant 6 relayeurs sur une boucle de 5 km qui devra être effectuée une ou deux fois par athlète en fonction du relais (cf distances indiquées ci-dessous). Le dernier relayeur effectuera une boucle spécifique supplémentaire comprenant une voie de dégagement menant à l'arrivée d'une longueur de 2,195 Km.

Pour le relais composé de 6 athlètes, les distances par relais sont les suivantes :

- - 1er relais = 5 km,
- - 2ème relais = 10 km,
- - 3ème relais = 5 km,
- - 4ème relais = 10 km,
- - 5ème relais = 5 km
- - 6ème relais = 7, 195 km.

Horaire, lieux de départ, d'arrivée et zone de relais : Le départ aura lieu à 11h00, sur le stade du lycée la touche. L'arrivée sera jugée sur le stade du lycée la touche. La zone de relais s'effectuera sur le stade du lycée la touche

Le délai maximum pour parcourir les 42,195 kilomètres est fixé à 6h00 pour chaque équipe.

Article 4 - Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant le 18 Mars

2004. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Cependant, pour les mineurs, l'inscription ne sera acceptée qu'à la condition qu'une autorisation parentale pour la participation à l'Ekiden des hortensias soit remplie. La participation à la compétition est subordonnée à la présentation par chaque membre de l'équipe lors du retrait des dossards:

- - soit d'une licence délivrée par la FFA et en cours de validité : licence Athlé compétition, licence Athlé running Pass' Running ou licence Athlé entreprise.
- - soit d'une licence compétition FFCO, FFPM, FFTri, en cours de validité,
- - soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- - soit d'une licence UNSS ou UGSEL si l'engagement est réalisé par l'établissement ou l'association sportive scolaire, en cours de validité,
- - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie par l'intéressé.

Une copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident.

Article 5 - Inscriptions

L'inscription se réalise en ligne sur le site www.klikego.com ou directement auprès de l'organisateur par courrier ou par mail à esemploermel@gmail.com.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué) pour toute l'équipe. Toutefois le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou une des licences sportives mentionnées à l'article 4, pourra être téléchargé ou présenté lors du retrait des dossards.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Dans le cas où l'épreuve serait annulée, l'organisation remboursera les frais d'inscription aux participants.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toutefois, la composition des équipes pourra être modifiée, lors du retrait des dossards. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera automatiquement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Dans un souci de sécurité, les inscriptions sont limitées à 150 équipes.

Tarifs

Les droits d'inscription sont de 48 Euros par équipe.

Article 6 – Dossards

L'ensemble des dossards de l'équipe sera donné en une fois, dans une seule et même enveloppe, à condition que le dossier soit complet. La présentation d'une des licences mentionnées à l'article 3 du présent règlement ou du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pourra être demandée en cas de dossier incomplet.

Horaires de retrait des dossards :

- le Dimanche 18 Mars 2018 de 8h à 10h45 à la salle des sports du lycée la touche

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste

un dossard sera distribué par participant. Ce dossard est ventral avec le numéro du relayeur. Ils doivent être entièrement visibles, attachés à l'aide d'épingles

Article 7 - Jury Officiel

Il est composé d'un jury officiel ESEM. Dans l'hypothèse d'un litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge

Mesurage des courses

Le parcours de l'Ekiden des hortensias d'une longueur de 42,195 km est étalonné à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée. Les kilomètres intermédiaires sont mesurés et indiqués au sol et par des panneaux sur les parcours.

Article 8 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puces par des bénévoles de l'ESEM

Article 9 – Challenges et classements

Il est prévu de faire plusieurs classements, sur chacun des relais, un classement scratch et des classements pour les challenges suivants : féminin, mixte. Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir. Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront avoir leurs récompenses.

Les équipes vainqueurs des challenges scratch, féminin, mixte, seront récompensées.

Pour participer au classement "mixte", une équipe doit obligatoirement comprendre une représentation féminine minimale à savoir : - Une femme pour les équipes de 6 relayeurs.

Article 10 – Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au podium de

chronométrage afin de remettre son dossard.

Article 11 – Sécurité/ Dispositif médical

La sécurité routière est assurée par l'organisation.

Un dispositif médical sera mis en place sur le stade de la touche.

Le service médical mis en place à compétence pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 12 - Accompagnateurs

En application du Règlement des Courses Hors Stade, tout accompagnateur, à pied, à bicyclette, en roller ou sur tout engin motorisé ou non, est interdit sur le parcours. Sa présence entraînera immédiatement la disqualification de l'équipe sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque réclamation et/ou indemnisation.

L'accompagnateur pourra être tenu pour responsable de tout accident et/ou incident survenu du fait de sa présence sur le parcours et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Il est strictement interdit de courir accompagné d'un animal, même tenu en laisse.

L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la présence d'un animal sur le parcours.

Article 13 – Vestiaires et consignes

Les vestiaires de la salle de sport du lycée la touche seront à disposition des coureurs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants.

Article 14 - Ravitaillements

Un ravitaillement sera installé à l'arrivée.

Article 15 - Assurances

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Ekiden des hortensias. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 16 – Droit à l’image

Par sa participation à l’Ekiden des hortensias, chaque concurrent autorise expressément l’ESEM (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l’Ekiden en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d’assurer la promotion de l’épreuve.

L’ESEM s’engage à ne pas utiliser l’image des concurrents d’une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 17 – Loi Informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d’un droit d’accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation à l’Ekiden des hortensias implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de l’ESEM. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s’y opposer en le précisant sur le bulletin d’inscription.

Article 18 – Force majeure

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit d’annuler ou d’interrompre l’épreuve et s’engage à rembourser les frais d’inscription de chaque participant.

Article 19 – Acceptation du Règlement

La participation à l’Ekiden des hortensias implique l’acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L’organisation se réserve le droit d’apporter toute modification qu’elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation